

# Des revenus toujours élevés, des disparités urbaines fortes

**En Alsace, en dépit du ralentissement économique, le revenu médian<sup>1</sup> par unité de consommation<sup>2</sup> reste élevé. Les disparités de revenu demeurent moins marquées qu'au niveau national. Dans les grandes communes, les écarts sont plus élevés, avec notamment des foyers fiscaux aux revenus très bas.**

En Alsace, la moitié des résidents ont déclaré en 2004 des revenus annuels supérieurs à 17 400 € par unité de consommation. Le revenu médian alsacien est relativement

élevé : il est supérieur de 10 % au revenu médian métropolitain. L'Alsace se classe au 2<sup>e</sup> rang pour le niveau de revenu, derrière l'Île-de-France et devant la région Rhône-Alpes. Ainsi, la part des ménages imposables y est plus élevée : les deux tiers contre seulement 60 % dans l'ensemble de la Métropole.

L'Alsace présente également une spécificité marquée au niveau de la composition des revenus. C'est la 2<sup>e</sup> région pour la part des salaires dans le revenu, juste après l'Île-de-France. Les salaires représentent en effet 70 % du revenu imposable. Le reste se compose de bénéfices d'entreprises pour les non salariés, de pensions, généralement des retraites ou des rentes d'invalidité, et de revenus

■ En 2004, le revenu médian par unité de consommation des ménages alsaciens s'élève à 17 400 €, contre 15 800 € en moyenne métropolitaine.

■ De 2003 à 2004, il progresse moins rapidement sur la région : +1,9 % contre 2,6 % en moyenne.



du patrimoine tels les capitaux mobiliers et les revenus fonciers.

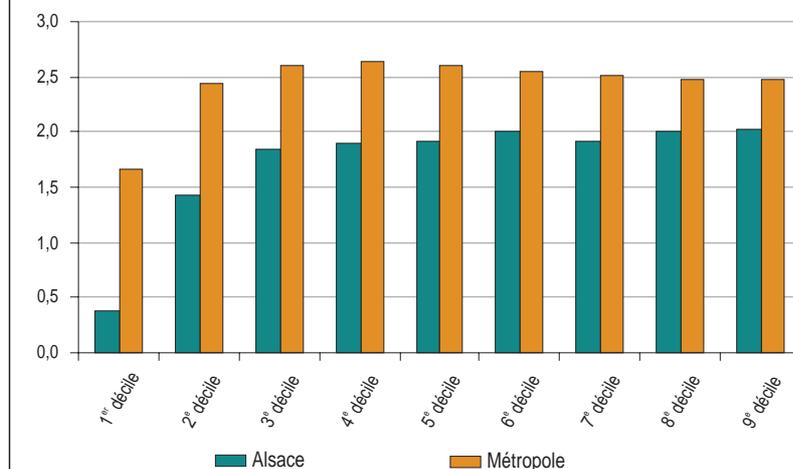
## Une progression plus faible des revenus fiscaux en 2004

La crise économique qui touche la France depuis 2001 n'épargne pas l'Alsace. Le revenu imposable par unité de consommation progresse plus lentement dans la région. Entre 2003 et 2004, le revenu médian n'a augmenté que de 1,9 % en Alsace contre 2,6 % en moyenne métropolitaine. Après l'Île-de-France, l'Alsace est la région où cette progression est la plus faible.

Les autres niveaux de revenus progressent également moins rapidement. L'augmentation est particulièrement faible pour le 1<sup>er</sup> décile<sup>1</sup> : 0,4 % contre 1,7 % en moyenne métropolitaine. Cette faible progression du premier décile peut s'expliquer par la forte

### ► En Alsace, une progression plus lente des revenus

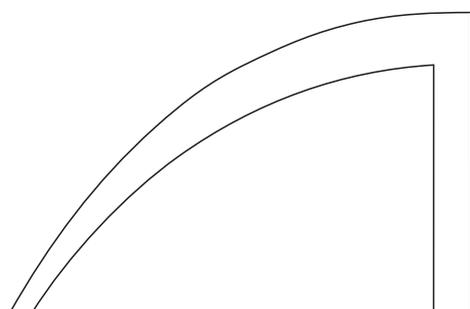
Variation des déciles de revenus entre l'année 2003 et l'année 2004



Source : Insee, Revenus fiscaux localisés

<sup>1</sup> Voir définition.

<sup>2</sup> Voir définition. Dans la suite de l'article toutes les références à des revenus s'entendent comme "revenu annuel par unité de consommation".



croissance du chômage de longue durée dans la région : +22 % en Alsace contre seulement +3 % au niveau national.

### Revenus médians élevés près de la frontière suisse et des grandes communes

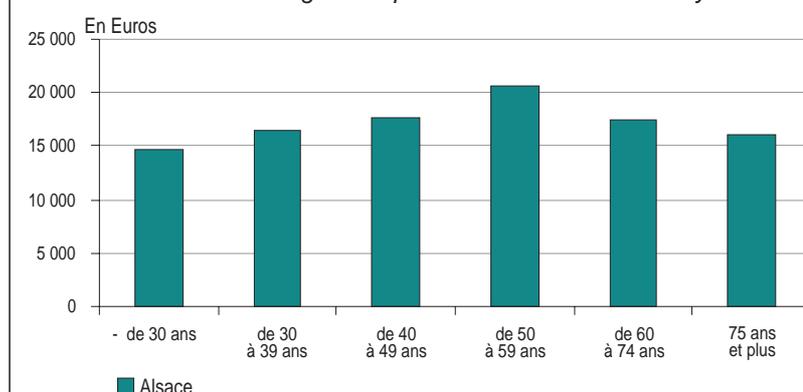
Le revenu médian varie fortement selon l'âge ; en particulier, il culmine pour les quinquagénaires, à l'apogée de leur carrière professionnelle. Il varie de façon tout aussi notable selon la localisation géographique.

Voisinant la frontière suisse, les cantons de Sierentz, Huningue, et Ferrette ont des revenus médians très élevés, supérieurs à 21 000 €. Ils sont le lieu de résidence de cadres travaillant en Suisse, touchant de hauts revenus. Dans ces cantons, la part des salaires dans les revenus est supérieure à la moyenne régionale.

De même, au voisinage des grandes agglomérations, les revenus médians sont généralement élevés. Ainsi, le revenu médian dépasse les 20 400 € dans les cantons de Truchtersheim et Mundolsheim près de Strasbourg, et dans les cantons de Mulhouse-Sud et Habsheim près de Mulhouse. En revanche, le canton de Schiltigheim proche de Strasbourg fait exception : le revenu médian approche les 15 000 €. La faiblesse du revenu médian provient de la faiblesse du 1<sup>er</sup> décile. En effet, ce canton est proche de zones industrielles et une pro-

### Revenus plus élevés pour les quinquagénaires

Revenu médian selon l'âge de la personne de référence du foyer fiscal



Source : Insee, Revenus fiscaux localisés

portion importante de jeunes ménages y résident. Le canton de Bischheim présente également un faible revenu médian.

En Alsace bossue et dans certaines vallées vosgiennes, le revenu médian est nettement inférieur au niveau régional. Il est d'environ 15 000 € dans les cantons de Drulingen, Schirmeck, Saales et Sainte-Marie-aux-Mines. Dans ces cantons, les foyers fiscaux sont souvent composés de personnes âgées et les pensions représentent près du quart du revenu imposable du canton. Les revenus médians sont également faibles dans les villes de Strasbourg, Colmar et Mulhouse.

Le revenu médian par unité de consommation progresse faiblement dans les agglomérations de Strasbourg et Colmar. Il a même régressé à Mulhouse et près de la frontière suisse. En revanche, dans le canton de Rosheim, le revenu médian, qui était déjà au dessus de la moyenne régionale, s'accroît de 3,5 %. La hausse du 9<sup>e</sup> décile<sup>1</sup> est même davantage marquée. Dans ce canton, le nombre de ménages fiscaux a augmenté, en un an de près de 2 %, contre 1 % pour l'ensemble de la région. La part des revenus non sala-

riaux y a progressé au détriment de la part des revenus salariaux.

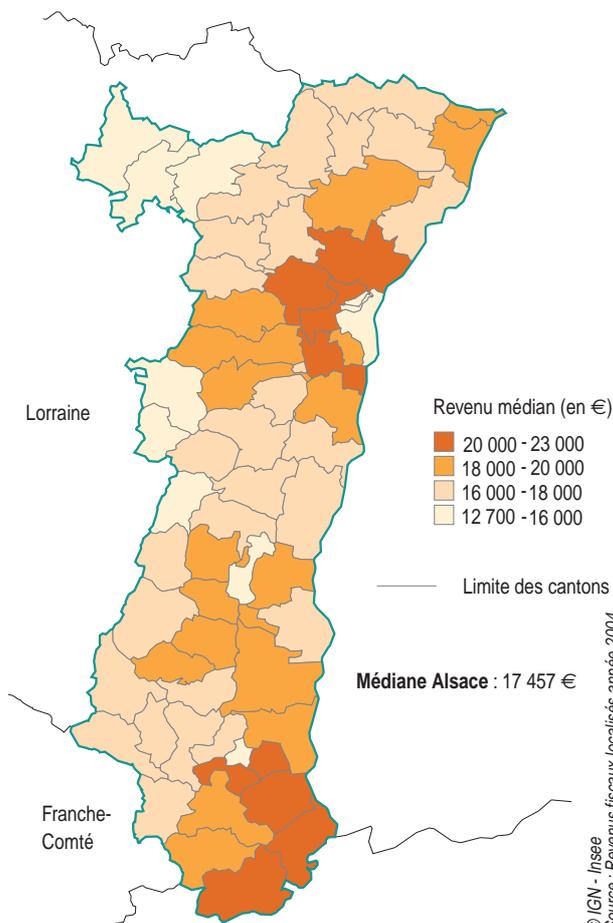
### Des différences de revenus peu marquées

Globalement les écarts de revenus sont peu marqués en Alsace. Avec un rapport inter-déciles<sup>1</sup> de 4,6, l'Alsace se place au 7<sup>e</sup> rang des régions métropolitaines pour l'homogénéité des revenus.

Dans les cantons ruraux du bord du Rhin, de l'Outre-Forêt et de quelques vallées vosgiennes, les écarts entre les revenus restent contenus. Ainsi, le rapport inter-déciles est inférieur ou égal à 3,3 pour les cantons de Woerth, Soultz-Sous-Forêts, la Petite-Pierre, Villé, Hochfelden, Marckolsheim et Ensisheim. Le canton d'Andolsheim présente la particularité de combiner le rapport inter-déciles le plus faible (3,1) et un niveau de revenu relativement élevé : les 10% des ménages les moins riches ont un revenu par unité de consommation inférieur à 10 800 euros, celui des 10 % les plus riches dépasse 33 300 euros. Ce canton, situé près de Colmar attire les classes moyennes plutôt aisées.

<sup>1</sup> Voir définition.

► **Des revenus élevés à proximité de Strasbourg et Mulhouse et vers la frontière suisse**



Schiltigheim. Le canton de Huningue proche de la frontière suisse, est le lieu de résidence de nombreux salariés frontaliers bien rémunérés. Dans ce canton, les revenus par unité de consommation des 10 % les plus riches dépassent les 42 500 €, alors que cette limite se situe à 32 800 € pour la région. À l'opposé, s'élevant à 7 500 € dans ce canton, la limite supérieure des revenus des 10 % des ménages les plus pauvres avoisine le niveau régional de 7 100 €. Le rapport inter-déciles, supérieur à 5,7, met bien en évidence cette situation.

À Colmar, et dans les cantons de Bischheim et de Schiltigheim, les 10 % les plus pauvres ont déclaré pour l'année 2004 un revenu annuel imposable inférieur à 5 500 € et les 10% les plus riches un revenu su-

périeur à 28 200 €. Le rapport inter-décile dépasse 5,2.

**Écarts de revenus importants à Strasbourg et Mulhouse**

Les écarts de revenus sont encore plus importants dans les communes de Strasbourg et Mulhouse. Le revenu par unité de consommation des 10 % des ménages les plus pauvres n'y dépasse pas 3 900 €. En effet, en 2004, près de la moitié de la population alsacienne vivant sous le seuil de bas revenus, réside dans ces agglomérations. Par ailleurs, Strasbourg est le lieu de résidence d'une population de cadres à revenus élevés. Le revenu des 10 % les plus riches dépasse 34 000 € pour l'ensemble de la commune. Ainsi, le rapport inter-déciles atteint presque le double du niveau régional avec 8,9 à Strasbourg et 8,5 à Mulhouse.

En revanche, les écarts de revenus sont importants dans les grandes agglomérations, et dans les cantons de Huningue, Bischheim et

**Faible progression du revenu médian dans les grandes agglomérations**

	Premier décile		Médiane		9 <sup>e</sup> décile		Rapport inter-décile 2004
	Valeur 2004 (€)	Variation 2003-2004 (%)	Valeur 2004 (€)	Variation 2003-2004 (%)	Valeur 2004 (€)	Variation 2003-2004 (%)	
Métropole	5 862	1,7	15 849	2,6	32 221	2,5	5,5
Alsace	7 082	0,4	17 457	1,9	32 794	2,0	4,6
dont cantons :							
Sierentz (6813)	11 429	1,7	22 972	0,0	41 530	0,1	3,6
Truchtersheim (6731)	11 521	2,2	21 286	2,7	38 879	3,9	3,4
Andolsheim (6802)	10 712	2,8	19 543	2,6	33 316	3,8	3,1
Rosheim (6718)	10 362	2,4	19 486	3,5	35 869	4,3	3,5
Sainte-Marie-aux-Mines (6823)	6 136	0,2	15 046	3,2	26 114	4,2	4,3
Strasbourg * (6799)	3 821	-1,4	14 911	1,2	34 197	1,9	8,9
Schiltigheim (6722)	4 921	-2,8	14 826	0,4	28 227	2,0	5,7
Mulhouse * (6899)	3 335	-4,6	12 726	-0,6	28 422	1,0	8,5

\* : communes

L'ensemble du tableau est disponible sur [www.insee.fr](http://www.insee.fr).

Source : Insee, Revenus fiscaux localisés

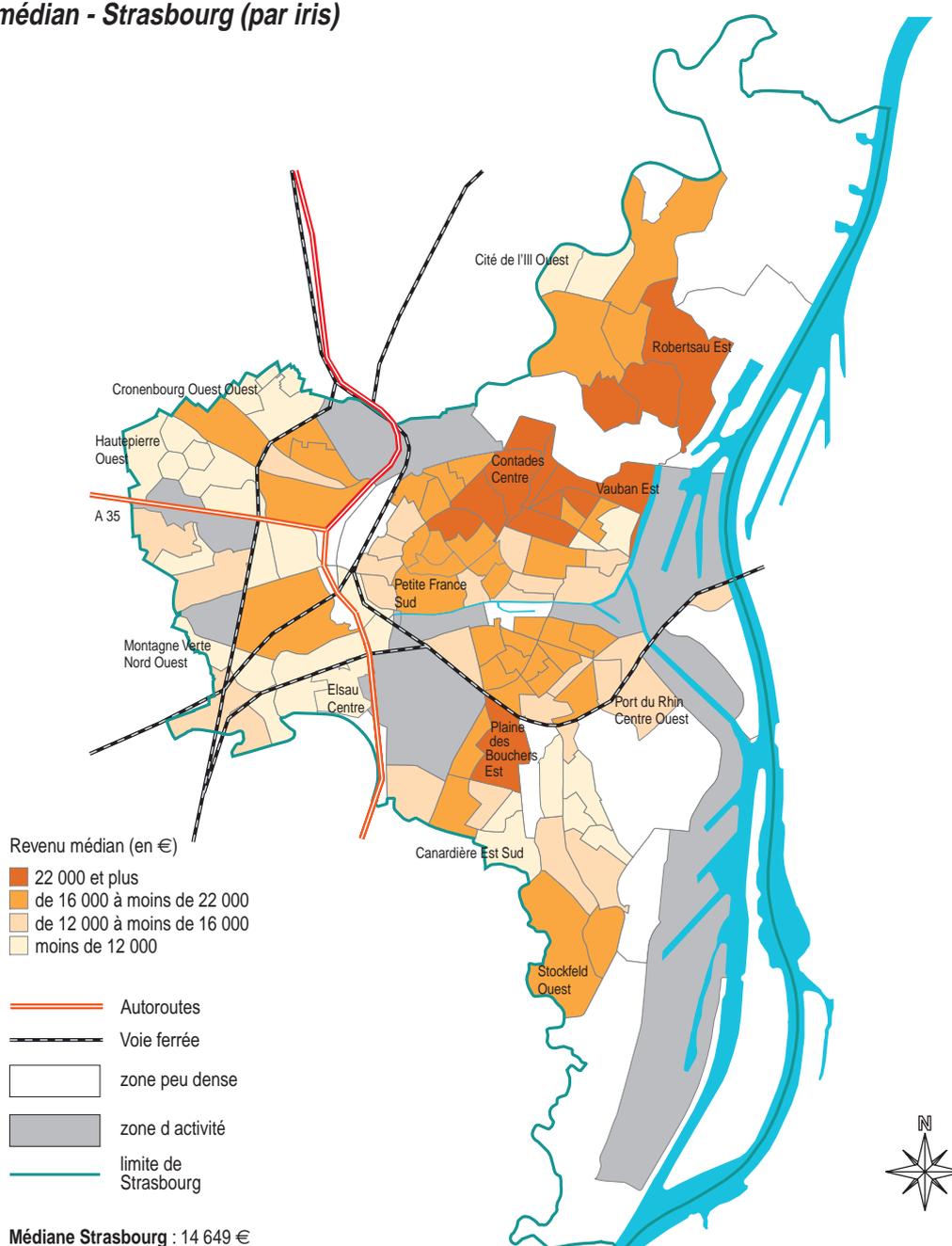
## Fortes inégalités de revenus entre les quartiers

Les données de l'année 2002 permettent une analyse plus fine de la

répartition du revenu fiscal au sein des agglomérations. Elles mettent en évidence une concentration de foyers à revenus élevés dans certains quartiers et de foyers à revenus plus faibles dans d'autres zones.

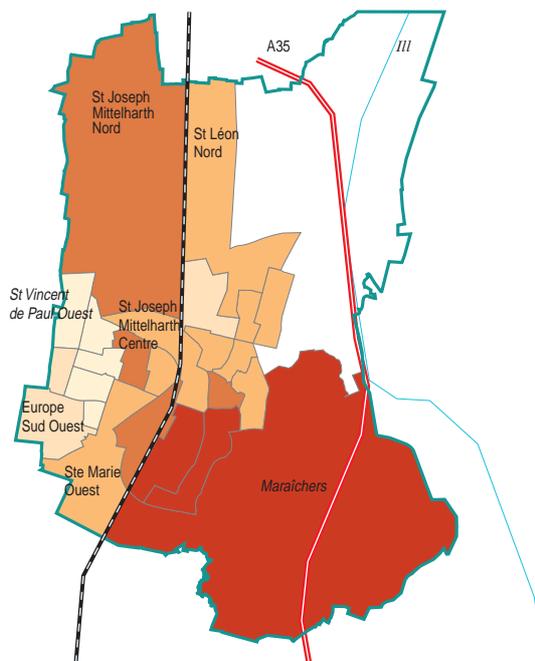
À Strasbourg, les revenus les plus élevés sont localisés dans la partie nord-est de la ville et au centre : Orangerie, Robertsau, Contades, Forêt Noire, aux alentours de la Mairie et dans la partie

### ► Revenu médian - Strasbourg (par iris)



© IGN - Insee  
Source : Revenus fiscaux localisés année 2002

► **Revenu médian - Colmar (par iris)**



Revenu médian (en €)

- 20 000 et plus
- de 16 500 à moins de 20 000
- de 15 000 à moins de 16 500
- de 13 000 à moins de 15 000
- moins de 13 000

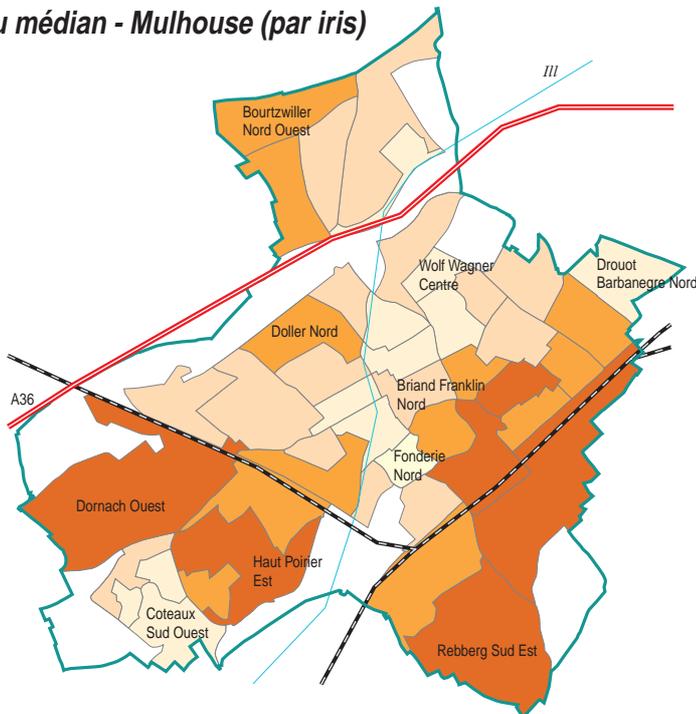
- Autoroutes
- Voie ferrée
- zone peu dense
- limite de Colmar

**Médiane Colmar : 15 322 €**



© IGN - Insee  
Source : Revenus fiscaux localisés année 2002

► **Revenu médian - Mulhouse (par iris)**



Revenu médian (en €)

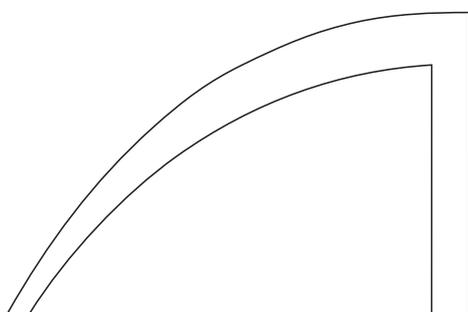
- 18 000 et plus
- de 14 000 à moins de 18 000
- de 10 000 à moins de 14 000
- moins de 10 000

- Autoroutes
- Voie ferrée
- zone peu dense
- limite de Mulhouse

**Médiane Mulhouse : 12 741 €**



© IGN - Insee  
Source : Revenus fiscaux localisés année 2002



est de la plaine des Bouchers. À l'exception des quartiers Vauban, les quartiers les plus pauvres sont situés à la périphérie : Haute-pierre, Canardière, Port du Rhin, Cronembourg Ouest, Cité de l'III. Pour certains quartiers, le premier décile de revenus se situe à un niveau extrêmement bas, comme par exemple pour l'iris<sup>1</sup> Vauban Sud, avec 1 100 €. En dépit d'un 9<sup>e</sup> décile plutôt faible, avec 22 900 €, le rapport inter-déciles de ce quartier apparaît alors extrêmement élevé, à plus de 21.

À Mulhouse, les revenus les plus élevés sont localisés dans les quartiers ouest et sud-est de la ville : quartier du Rebberg, Centre Historique Est, Dornach Ouest. Les quartiers les plus pauvres sont situés au centre ou à la périphérie comme Drouot Barbanêgre Nord, Wolf Wagner Centre, Fridolin Sud. Ainsi, dans la partie sud-est du quartier du Rebberg, le revenu médian atteignait 29 600 € en 2002. Par contre, pour l'iris Wolf Wagner Sud, le revenu médian n'était que de 8 700 €. Pour la plupart des iris du centre et dans cer-

tains iris de la périphérie sud, des foyers fiscaux à revenus faibles cohabitent avec des foyers touchant des revenus plus élevés.

À Colmar, les quartiers les plus riches sont les quartiers Sud et le quartier des Maraîchers. Les plus pauvres sont situés à l'ouest de l'agglomération, ce sont les quartiers de Saint-Vincent-de-Paul et Europe. Pour le quartier Saint-Vincent-de-Paul, le rapport inter-déciles est extrêmement élevé.

■  
Françoise DIDIERJEAN

## Définitions

**Le revenu médian** : 50 % des ménages ont déclaré un revenu par unité de consommation supérieur au revenu médian.

**Le revenu fiscal** est le revenu déclaré par les contribuables sur la déclaration de revenu. Ce n'est pas le revenu disponible, c'est un revenu avant impôt.

Ce revenu comprend :

- les revenus d'activité : revenus salariaux (salaires, revenus perçus à l'étranger...), revenus des professions non salariées (artisans, professions libérales, ...)
- les rentes et les pensions : retraites, pensions d'invalidité, pensions alimentaires et rentes viagères
- les autres revenus (essentiellement les revenus du patrimoine imposés au titre de l'impôt sur le revenu)

Les minimas sociaux en sont exclus, car non imposables.

**Les ménages fiscaux** sont constitués par le regroupement des foyers fiscaux répertoriés dans un même logement. Sont exclus de l'étude, les ménages de contribuables concernés par un mariage, un décès ou une séparation au cours de l'année 2004, les ménages constitués de personnes n'ayant pas leur indépendance fiscale (essentiellement des étudiants inclus dans le ménage de leurs parents), et les contribuables vivant en collectivité. Le nombre de ménages fiscaux diffère légèrement du nombre de ménages au recensement.

**Le revenu fiscal par Unité de Consommation (UC)** est le revenu du ménage rapporté au nombre d'Unités de Consommation qui le composent. Par définition, le nombre d'unités de consommation d'un ménage est évalué comme suit : le premier adulte compte pour 1 unité, les autres personnes de 14 ans ou plus comptent chacune pour 0,5 unité et les enfants de moins de 14 ans pour 0,3 unité. Ceci présente l'avantage de tenir compte de la composition des ménages et des économies d'échelle qui en découlent. Il est alors possible de comparer les revenus fiscaux par UC entre ménages de compositions différentes.

**Les déciles** décrivent la distribution des revenus fiscaux par tranches de 10 % des ménages. Les ménages sont classés par revenu par unité de consommation croissant. Le 1<sup>er</sup> décile est le revenu tel que 10% des ménages ont un revenu inférieur. Le 9<sup>e</sup> décile est le revenu tel que 90 % des ménages ont un revenu inférieur. Le rapport inter-déciles est le rapport entre le 9<sup>e</sup> décile et le 1<sup>er</sup> décile : il représente une mesure de l'écart des revenus entre les 10 % des ménages les plus riches et les 10 % des ménages les plus pauvres.

**Les iris ou iris 2000** sont des quartiers définis pour les grandes communes ; ils ont été constitués par l'Insee, après avis des communes, lors du recensement de 1999. Ils comptent au moins 1 800 habitants (sauf dérogation de la CNIL). Certains iris très peu peuplés ne sont donc pas pris en considération. Il s'agit de zones d'activité ou de zones spécifiques (forêt, zone portuaire).

<sup>1</sup> Voir définition.